



INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



Notes sur la couverture médiatique audiovisuelle du 12 au 18 août 2016

Ce rapport vise à déterminer dans quelle mesure et comment les médias agissent comme agent de pacification ou plutôt comme amplificateur des tensions, à travers l'identification des propos incendiaires proférés dans les médias. Il sert également à observer les foyers de tension qui se manifestent dans le pays et qui reçoivent une couverture médiatique.

A la Une

VILLAGE DE LA FRANCOPHONIE : LES TRAVAUX STAGNENT

A quelques mois de la tenue du Sommet de la Francophonie dans la Grande Ile, en novembre prochain, le chantier du Village de la Francophonie à Andohatapenaka, se poursuit. La situation se complique lorsque le 11 août vers midi, les propriétaires d'une dizaine d'habitations situées autour du site, ont été surpris par une notification envoyée par le ministère de l'Aménagement du territoire, les informant que leurs maisons seront démolies dans le courant de l'après-midi même. Les personnes expulsées, dont la plupart sont des employés du ministère de l'Elevage, ont fait appel au service d'un avocat et ont décidé de porter l'affaire devant le Conseil d'Etat. Dans la foulée, les médias émettent l'hypothèse que les travaux et les infrastructures ne seront pas terminés à temps.

FREE FM attire l'attention sur les procédures de rigueur en matière de démolition d'habitations pour utilité publique, et confirme qu'une plainte a déjà été déposée auprès du Conseil d'Etat. Par conséquent, la démolition devrait être suspendue. *MA-TV*, pour sa part, donne le récit des événements relatifs à la démolition de ces 10 maisons situées près du Village de la Francophonie, qui est encore en chantier. Ainsi, l'avocat des plaignants, Me Sylvestre Razafimahefa soutient que les propriétaires sont en droit d'occuper ces terrains puisque leurs papiers sont en règle. Employés du ministère de l'Elevage, les principaux concernés ont occupé ces terres depuis 1990 et ont été imputés de 5% de leurs salaires depuis, pour pouvoir prendre possession de ces terrains. *ANTSIVA* insiste sur la déclaration de l'avocat selon laquelle un préavis de 48 heures devait être donné pour avertir de la destruction de ces biens et que cette procédure de démolition est une « injustice ». *KOLO TV* se focalise sur l'annonce faite par les propriétaires des habitations eux-mêmes, comme quoi « l'arrêté ministériel ne peut pas les évincer de leurs terrains car tous les papiers sont en règle ».

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



Politique interne

AFFAIRE BOIS DE ROSE : LA JUSTICE SINGAPOURIENNE ACQUITTE LES PRESUMES TRAFIQUANTS

Le Tribunal singapourien a prononcé son verdict concernant l'affaire des 30 000 rondins de bois de rose saisis sur son territoire, en provenance de Madagascar. Ainsi, l'importateur et l'entreprise, tous deux d'origine chinoise, ont été acquittés. Il a aussi été déclaré que les bois ne seront pas rapatriés, dans la mesure où l'Etat malgache n'a pas manifesté ce souhait. Cette décision a provoqué l'indignation de l'opinion publique, notamment de l'Alliance Voahary Gasy (AVG). L'ONG a souligné que depuis le début de l'affaire, l'Etat a fait preuve d'une inertie flagrante. En outre, sa position reste floue puisque chronologiquement, d'abord en 2014, il a été déclaré que la procédure d'exportation de ces rondins était en règle. Puis en janvier 2016, l'ancien Premier ministre Jean Ravelonarivo, dans une lettre adressée au Tribunal de Singapour, a déclaré que l'exportation de ces bois était illicite. A la suite de quoi, l'AVG a envoyé une lettre à la Cour d'appel de Singapour dénonçant cette affaire. Or, il se trouve qu'aucune de ces lettres n'a été considérée lors du procès, auquel les autorités malgaches n'ont pas tenu à assister.

*Sur **FREE FM**, Ndranto Razakamanarina, président de l'AVG tonne que la décision de le Tribunal de Singapour n'est pas conforme aux textes de loi. L'affaire étant susceptible d'être portée au niveau d'une instance supérieure, il affirme que l'importateur reste coupable car son autorisation date de 2010, à la même époque où le décret n° 2010-141 et l'ordonnance 2011-001 sont entrés en vigueur pour interdire la coupe, l'exploitation et l'exportation de bois de rose et de bois d'ébène à Madagascar. **MA-TV** va dans la même optique et rappelle les lettres adressées à la Cour singapourienne par l'ancien Premier ministre Jean Ravelonarivo en janvier 2016, et par l'AVG dans le courant de cette année. Ces deux lettres n'ont pas été prises en compte lors du procès, note la station. Ndranto Razakamanarina, président de l'AVG a déploré l'inertie des autorités étatiques, en ce sens qu'au vu de la disposition des rondins, ceux-ci n'ont pas été embarqués au Port comme ce devait être le cas, mais au large de la mer territoriale malgache. Aussi, la Justice malgache ne devrait pas se cantonner à la condamnation des seuls trafiquants chinois, mais poursuivre également les autres commanditaires de l'acte, ajoute Ndranto Razakamanarina. En outre, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore (CITES), risque de lancer des sanctions plus sévères à l'encontre de la Grande Ile après cette affaire. De son côté, **VIVA** a partagé la déception de l'AVG face à l'indifférence des responsables étatiques au sujet de ce verdict de la Justice singapourienne. **KOLO TV**, quant à elle, rappelle que toutes les formes de trafic illicite sont réprimandées par la loi. Ainsi, elle émet*

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



la thèse que des négociations tenues secrètes entre l'Etat malgache et la justice singapourienne, et une corruption en haut-lieu ont pu avoir lieu.

LA HAUTE COUR CONSTITUTIONNELLE VALIDE LE CODE DE LA COMMUNICATION

Le 12 août dernier, la Haute Cour Constitutionnelle a communiqué sa décision sur le Code de la communication médiatisée. L'institution a déclaré que le texte fraîchement adopté par les deux Chambres parlementaires, est conforme à la Constitution. Toutefois, six points ont été relevés comme nécessitant une interprétation d'après la HCC. Suite à cette décision, un nouveau collectif de journalistes a vu le jour, dont le but est de revendiquer justement la révision et la réécriture dudit texte. Lors d'un point de presse, les membres de ce collectif n'ont pas caché leur déception par rapport au fait qu'aucune des entités à qui les journalistes ont demandé une rencontre, n'a donné de réponse favorable à leur requête, à commencer par le Président de la République.

*Les journalistes de **FREE FM** prennent position et déclarent que la décision de la HCC concernant ce contrôle de constitutionnalité sur le Code de la communication est inadmissible. Et de commenter, par la suite, que l'institution ne défend pas la liberté de la presse, mais opte plutôt pour les intérêts d'une seule personne. Le collectif de journalistes, qui a fait une déclaration au Centre de presse malagasy, a exprimé sa déception face à la décision de la HCC, informe **MA-TV**. Ce collectif affirme que la correction, la révision et la réécriture des textes doivent se faire dans les plus brefs délais. Il invite également le Président Hery Rajaonarimampianina, en charge de la promulgation du Code, à relancer auparavant le dialogue, conformément à ses propres déclarations. **KOLO TV** de son côté, a mis l'accent sur la volonté de l'association RMTF à apporter son soutien à la lutte pour la liberté d'expression engagée par les journalistes. Les membres de ce mouvement déplorent également l'inertie du Chef de l'Etat face à la détresse du peuple malgache. Préservant son objectivité, **TV PLUS** et **RADIO PLUS** rapportent simplement que les articles 29, 31, 54, 61 et 65 sont soumis à des réserves d'interprétation. Les réactions s'enchaînent sur **ANTSIVA** après cette déclaration. Ainsi, le collectif de journalistes, des juristes et des groupements d'organisation de la société civile ont exprimé successivement leur inquiétude face à la teneur de cet acte, qui reste à leurs yeux une atteinte à la liberté de la presse. Enfin, de l'avis de la chroniqueuse Lalatiana Rakotondrazafy, sur **FREE FM**, la HCC a émis ses réserves pour ne pas ternir son image auprès des journalistes, et en même temps ne pas nuire à son image devant le régime.*

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



Foyers de tension

MANIFESTATION DE L'AFP : LE GENERAL FLORENS RAKOTOMAHANINA MET EN GARDE

Le mouvement « Antso ho an'ny Fanavotam-pirenena » (AFP) entreprendra une descente dans la rue ce 19 août. Dans le but d'alerter l'ensemble de la population sur l'échec du régime Rajaonarimampianina, les leaders du mouvement affirment haut et fort via les médias, que même sans autorisation de la part de la Préfecture de Police, la manifestation se tiendra. De leur côté, les éléments des forces de l'ordre, conduits par le Général Florens Rakotomahanina mettent en garde contre toute exaction ou manifestation non autorisée.

*Invité sur le plateau de ANTSIVA, Faniry Razafimanantany, leader de l'AFP explique que « depuis l'indépendance en 1960, les étrangers accaparent les terres des Malgaches. De plus, ils s'ingèrent dans les affaires nationales ». Au vu de ces reproches, l'AFP revendique la démission du Président de la République. ANTSIVA a également donné le micro à un représentant étatique, lequel qualifie cette descente dans la rue, de « complot à l'encontre du régime ». Tout en préservant son objectivité, le journaliste de la station rappelle néanmoins, le nombre de fois qu'un leader d'un mouvement quelconque a invité la population à se joindre à une manifestation, et que celle-ci a reçu un faible écho. En tout cas, le Général Florens Rakotomahanina a tenu une conférence de presse pour blâmer haut et fort les manifestations non autorisées. Il met en garde fermement les auteurs de troubles et les manifestants qui prévoient de se rendre sur la Place de l'indépendance ce 19 août. Dans la même optique, Rivo Rakotavao, président national du parti au pouvoir HVM, soutient au micro de la TVM, que la manifestation populaire n'est pas la solution aux maux du pays, d'autant que les répercussions néfastes des différents mouvements de foule qui ont eu lieu précédemment, se font toujours ressentir jusqu'à présent. Le journaliste de TVM de commenter que le désordre n'a jamais profité à personne. Les auditeurs de l'émission interactive **Demokrasia Mivantana**, sur **RADIO PLUS**, ont une opinion mitigée sur cette descente dans la rue. Malgré tout, les opinions s'articulent autour de l'inopportunité d'une telle manifestation. **FREE FM**, pour sa part, n'a pas manqué de blâmer l'attitude du Général Florens Rakotomahanina, en soulignant que ce dernier « s'est une fois de plus rangé du côté des dirigeants, sans manquer d'adresser des menaces à peine voilées à l'encontre des leaders de la manifestation. » Le journaliste de la station conclue qu'en procédant de la sorte, le Général Florens Rakotomahanina intimide les citoyens et les dissuade de se joindre à la manifestation.*

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



Responsables de l'Unité de Monitoring des Médias :

Tiaray RANDRIAMALALA: tiaray.randriamalala@eces.eu

Mirana RAZAFINDRAZAKA: mirana.razafindrazaka@eces.eu

Site web: www.incipals.eu

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:

